



BULLETIN ÉDITÉ PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

avec

Certiphyto

Ce bulletin de préconisation est destiné aux personnes titulaires d'un **Certiphyto**. Si vous n'avez pas passé ce certificat nous vous conseillons de consulter le bulletin **Infolive** « sans **Certiphyto** ».

ISSN 2264-6701

INFO LIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

INFOLIVE N°14 - ÉDITION DU 17 AOÛT 2016

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://www.afidol.info/infolive2016>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://www.afidol.org/lettres-dinfo>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Mouche	Des développements larvaires sont observés. Dans certains secteurs, des traitements larvicides sont envisageables. Pensez à bien observer les olives de vos parcelles pour vérifier la présence de larves et adapter votre stratégie de lutte. Niveau de risque : Normal
Irrigation	Les arrosages sont à poursuivre.

Travaux réalisés grâce à la contribution (CVO) collectées par les oliviers de transformation



FranceAgriMer

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



LE DÉPARTEMENT



Mouche de l'olive

Observation* :

Le modèle du cycle biologique de la mouche prévoit l'émergence du 3ème vol à partir de la semaine en cours dans les secteurs inférieurs à 50 m d'altitude (zone littorale), ce qui est partiellement confirmé par les captures de piégeage. Cette émergence devrait se manifester à partir de la semaine prochaine dans la tranche d'altitude jusqu'à 300 m. Au-delà de 300 m c'est le deuxième vol qui a débuté.

Pour vous tenir informé des relevés de piégeage, consultez ce lien : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>

Par ailleurs, dans les oliveraies sans irrigation, la sécheresse provoque le flétrissement des olives. Ce phénomène est dans la plupart des cas réversible et sans conséquence grave sur la récolte, tant qu'il n'est pas trop prolongé. Dès les premières pluies, les olives redeviendront turgescentes et poursuivront leur murissement. L'impact de ce flétrissement sur les dégâts de mouche est très intéressant pour l'oléiculteur. En effet, les olives flétries ne sont pas attractives pour la mouche qui n'y pond pas. Pour les oliviers se trouvant dans cet état, le risque actuel de dégât de mouche est nul. Par contre le niveau de risque est élevé dans les vergers irrigués particulièrement dans la zone littorale et le nyonsais.

Face à la grande diversité des niveaux de risque, nous vous invitons à observer la situation dans votre oliveraie. Pour vous y aider, vous pouvez consulter notre planche de photos de dégâts : http://afidol.org/Fiche_Photos_Degats_mouche.pdf

Évaluation du risque* : **Normal**

Le risque est considéré comme **normal** pour la saison. Pour cette semaine, il est prévu une baisse des températures sous 30°C. Ces températures sont favorables à l'activité des mouches et aux œufs.

Préconisation :

Les récoltes d'olives de table devraient débuter dans 2 semaines pour les variétés les plus précoces (Lucques et Salonenque). **Respectez les « Délais Avant Récolte »** (*voir encadré plus bas*).

La présence de larves est globalement plutôt faible. Cependant, au vu de la diversité des situations, certaines parcelles peuvent présenter des niveaux notables de développement larvaires.

Nous vous incitons donc à observer les piqûres dans vos parcelles et à ouvrir les olives pour vérifier s'il y a des galeries et des trous de sortie.

➤ **Protection par barrière minérale:**

- si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez appliquer une barrière minérale (argile),
- si la barrière a été lessivée (10 mm de pluies / 20 mm en cas de barrière avec adjuvant), ou si la dernière application remonte à plus d'un mois : renouveler votre protection au plus tôt.

➤ **Traitement adulticide préventif :**

- si votre dernier traitement avec un adulticide date de moins de 15 jours, inutile de traiter.
- si votre dernier traitement date de plus de 15 jours, un traitement est conseillé dans les vergers à risque à condition de respecter le nombre maximal d'application par an.

➤ **Traitement larvicide curatif**

Nous vous incitons fortement à observer vos arbres et à estimer le pourcentage d'olives présentant des galeries.

- Dans le cas des olives de table : si le pourcentage atteint 2%, vous pouvez intervenir avec un larvicide curatif.
- Dans le cas des olives à huile : si le pourcentage est supérieur à 5%, vous pouvez appliquer un larvicide.
- Sinon, privilégiez une protection préventive si nécessaire.

Deux matières actives larvicides peuvent être utilisées : le Thiaclopride et le Phosmet

	THIACLOPRIDE	PHOSMET
Délai avant Récolte	14 jours	28 jours
Nombre d'application par an	2	2
Spécialité commerciale de référence	CALYPSO	IMIDAN 50 WG
Caractéristiques du produit	Ce produit est un bon ovicide et n'est efficace que 4 jours après la ponte : son efficacité sur larves est limitée. Il est conseillé d'appliquer ce produit en tout début de vol. Bonne action adulticide. Persistance d'action = 3 semaines.	Bonne efficacité sur tous les stades larvaires. Persistance d'action = une dizaine de jours. Pour une meilleure persistance d'action : possibilité d'acidifier l'eau de la bouillie (pH entre 5,5 et 6).

La récolte approchant, vous devez impérativement tenir compte des Délais avant récolte (DAR), pour définir votre stratégie de traitement.

Délai avant Récolte : DAR

Les produits phytosanitaires ne peuvent pas être appliqués quand la récolte approche pour éviter les risques de résidus de produits phytosanitaires dans les olives ou l'huile. Le Délai Avant Récolte ou DAR définit ce laps de temps minimum, **il ne doit en aucun cas être réduit.**

Ces durées sont généralement comprises entre 7 et 28 jours. Référez-vous à l'étiquette du produit que vous utilisez pour connaître précisément cette durée.

Dans la mesure de possible, il est préférable d'augmenter au maximum les délais entre traitement et récolte.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Irrigation

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers ont légèrement diminué, avec des ETP journalières comprises entre 4,7 et 6,3 mm. Les pluies ont fait défaut sur l'ensemble de la zone oléicole. Les quelques pluies enregistrées au cours des dernières semaines ont été consommées dans tous les secteurs : la situation de sécheresse pour les oliviers non irrigués est donc caractérisée.

Relevés météo du 8 août au 14 août 2016		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		5,6	6,1	4,7	4,7	5,2	4,6	5,7	5,9	6,3	5,7	6,2	6,0
Cumul en mm sur la semaine	ETP	39	43	33	33	36	32	40	41	44	40	43	42
	Pluies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Apports à prévoir sur un verger adulte :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,2	2,4	1,9	1,9	2,1	1,8	2,3	2,4	2,5	2,3	2,5	2,4
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,7	2,9	2,3	2,3	2,5	2,2	2,7	2,8	3,0	2,7	3,0	2,9
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,8	0,9	0,7	0,7	0,8	0,7	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		11,2	12,2	9,5	9,5	10,3	9,2	11,4	11,8	12,6	11,4	12,4	12,0

Pour rappel, $1 \text{ mm d'eau} = 10 \text{ m}^3 / \text{ha}$ ou encore $1 \text{ litre} / \text{m}^2$. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de $6 \text{ m} \times 5 \text{ m}$ (occupation au sol de 30 m^2), 1 mm représente 30 litres d'eau . Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m^2 par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM